

Ungersheim

magazine



Village en transition!

Épicerie Café Philo : Nourrir son corps, nourrir son esprit !

**Nous y sommes :
l'Épicerie
Café Philo
d'Ungersheim
vient d'ouvrir
ses portes ce
17 juin 2022
avec comme
prétention de
devenir la vitrine
de la démarche
d'autonomie
alimentaire
chère à notre
commune.**

Dans les rayons de cette grande épicerie (près de

150 m², tout de même), les villageois d'Ungersheim ou d'ailleurs pourront trouver des légumes et des fruits issus du maraîchage communal, de la viande d'animaux élevés et transformés au sein du village, mais également les produits de La Potassine, association ungersheimoise qui gère une conserverie, une micro-brasserie, un pressoir à fruits, de façon artisanale et participative, utilisant les surplus de légumes du maraîchage local biologique pour les transformer et les mettre en bocaux de ratatouilles, sauces et coulis dans l'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire. Également, elle produit la bière issue de sa micro-brasserie et les jus d'une ligne de pressage de pommes locales.



De l'extra local donc, mais pas que !

On y trouvera également des produits laitiers, des légumineuses, des farines, des pâtes, des huiles et vinaigres, des boissons, des douceurs sucrées et salées ainsi que des produits cosmétiques locaux biologiques et conventionnels raisonnés.

Ce qui ne peut pas se trouver de manière locale, comme le café, le thé, le cacao, les fruits secs, le riz, certains fruits (etc), sera approvisionné par des filières équitables, biologiques et/ou responsables.

Une grande partie des produits seront disponibles à la vente en vrac et dans des emballages réutilisables (bocaux), dans la mesure du possible, afin de raisonner et de sensibiliser le public à la production de déchets qu'engendre l'alimentation et de permettre une consommation éco responsable. De manière non négligeable également, la vente en vrac permettra aux futurs consommateurs de l'épicerie de consommer les

justes quantités dont ils ont besoin, tout en faisant des économies financières, puisque la vente en vrac se veut moins coûteuse que les produits emballés et conditionnés.

Le pouvoir d'achat n'a pas été oublié, les prix pratiqués se voudront justes pour le consommateur, tout en encourageant et en soutenant la filière locale et équitable. Tout un chacun pourra ainsi se greffer à ce projet d'économie circulaire et vertueuse.

Il sera donc possible, par le biais de l'Épicerie Café Philo, de s'alimenter et de consommer en respectant l'environnement afin de pouvoir agir simplement et positivement sur le monde qui nous entoure.

Ce dessein humain, éthique et écologique est porté par la commune d'Ungersheim. La gérance au jour le jour de l'Épicerie Café Philo, a été confiée à l'association La Potassine qui a embauché à cette occasion, Floriane HALLER, enfant d'ungersheim.





Le développement de ce projet à l'échelle associative était une évidence pour rassembler les villageois et créer un endroit accueillant avec des valeurs fortes de partage, d'éco responsabilité et de bienveillance.

Une trentaine de participants ont déjà rejoint l'équipe et assisteront la gérante dans les activités quotidiennes et ponctuelles de l'épicerie et de son café philo.

Quid du Café Philo, justement ? Au quotidien, il viendra compléter l'offre de l'épicerie en permettant de déguster certains des produits vendus à l'épicerie, notamment les thés et cafés.

Mais le Café Philo se voudra également être un endroit accueillant où tout à chacun pourra se retrouver, prendre le temps de discuter, de philosopher, de débattre et de participer à des activités ponctuelles de sensibilisation, de pédagogie et de découverte. Des activités qui ont pu nous manquer, surtout avec les dernières crises mondiales qui ont isolé beaucoup de personnes.

Créer du lien et participer à des dynamiques locales, s'inscrire pleinement dans la filière de la graine à l'assiette : telles seront les missions de l'Épicerie Café Philo d'Ungersheim, Floriane et son équipe ont grande hâte de vous y accueillir.



Si vous aussi vous souhaitez prendre part à l'aventure en devenant participant, n'hésitez pas à contacter : epicerie.ungersheim@gmail.com

Les horaires d'ouverture :

- Mardi au vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h30
- Samedi de 9h30 à 12h30
- Dimanche et lundi : fermé

Conseil participatif et citoyen

**Séance du
31 mars 2022
qui reprend
quelques
éléments
de celle du
31 octobre 2021**

En présence d'une quarantaine de personnes, les points suivants ont été abordés :

- Circulation routière, priorités à droite

- Extinction de l'éclairage public
- Unité de méthanisation
- Club arboricole
- Solidarité Ukraine

La réunion commence par un tour de table où chaque personne se présente permettant d'accueillir les nouveaux membres dont des représentants de l'association Stop méthanisation ainsi que notre candidate, future épicière, destinée à la gérance de l'Épicerie «Café Philo» qui ouvrira ses portes en juin prochain.

Les participants, lors du tour de table ont émis le souhait de rajouter des points supplémentaires à la discussion :

- Chats errants
- Aires de jeux et skate parc
- Maison des Natures et éolienne

Le conseil participatif a été réparti en 5 tables et chacune traitera d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Chaque groupe désignera son rapporteur et fera un rendu à l'ensemble du conseil.

Groupe Céline LOTH

1. Circulation routière, priorité à droite

C'est une réappropriation du village par ses habitants en donnant priorité aux voies communales par rapport aux routes départementales, rues de Feldkirch, Ensisheim, Raedersheim et enfin rue de Réguisheim.

Il s'agit donc de remettre en place une priorité à droite sur l'ensemble du village, ajoutée à la limitation de la vitesse



existante de 40 km/h, ces mesures offriront une sécurité accrue. La gêne occasionnée pour le transit PL entraîne également une diminution du nombre de véhicules et de ce fait une baisse de la pollution.

Depuis le dernier conseil participatif, soit le 31 octobre 2021, une rencontre a eu lieu avec la CEA, direction des routes. Il en est ressorti qu'il y a 15 sorties ne répondant pas aux recommandations du guide de la sécurité routière.

La mise en place nécessitera une information à la population et aux usagers. Une signalisation et des aménagements adéquats s'avèreront nécessaires.

Il est précisé que la priorité à droite au centre du village a été mise en place en 1998 et qu'aucun accident corporel n'est à déplorer à ce jour. Il est exprimé la crainte d'une augmentation de la pollution du fait des nombreux arrêts et redémarrages des véhicules. Un groupe de travail abordera plus précisément la question.

Des contacts doivent être pris avec des communes ayant mis en place des priorités à droite.

Divers :

Il est prévu de mettre un ralentisseur rue du Chemin de Fer. Il a été constaté une augmentation de véhicules

légers qui empruntent cette rue afin d'éviter les feux tricolores et le centre du village.

La mise en place de priorités à droite génère chez certains de l'inquiétude. Il conviendra de redoubler de vigilance. Le groupe reste en attente de retour des villages qui pratiquent déjà la formule.

Le point positif est que cela nécessite une attention entraînant une baisse de la vitesse (moins onéreux et bruyant qu'un ralentisseur).

Il faudrait :

- réaliser des études croisées par croisement afin de tenir compte de la configuration des lieux.
- en plus, des panneaux verticaux, un marquage au sol (avec une fine ligne blanche) permettant une meilleure visibilité et un rappel de la priorité.
- tenir compte des configurations spécifiques des lieux. Les sens de circulation devront être étudiés et revus en fonction.

2. Extinction de l'éclairage public (EP)

Arguments POUR l'extinction de l'éclairage public :

- Pollution lumineuse des habitants ayant devant leurs fenêtres un lampadaire.
- Protection de la faune et de la flore perturbées par l'éclairage

artificiel, sauvegarde de la biodiversité.

- Economie complémentaire sur les 50 % déjà réalisée par la diminution de la puissance de minuit à cinq heures et l'extinction sur les parkings de bâtiments communaux et pistes cyclables, ainsi que l'éclairage des bâtiments publics.

Il n'a été constaté aucune augmentation ni des incivilités, ni des cambriolages dans les communes voisines ayant mis en place l'extinction de l'éclairage public (Feldkirch, Bollwiller, Raedersheim, Pulversheim)

3. Unité de méthanisation

Résumé de la réunion publique de novembre 2021

Le projet de l'installation de l'unité de méthanisation est situé au Lieu-dit Kaelbisacker d'une surface de 20.000m², sur un terrain à vocation agricole

M. le Maire rappelle que la méthanisation classique qui soulève tant de réprobations, utilise des lisiers d'élevage. En Allemagne par exemple, des milliers de méthaniseurs se sont créés dans les exploitations pour traiter le lisier de porc et mis en place des cultures de maïs uniquement à destination du méthaniseur.

Le résidu, le digestat liquide est utilisé en épandage. Souvent odorant, il peut désorganiser la biologie du sol.

Le projet de méthanisation agricole situé à Ungersheim a pour vocation la production de biométhane avec injection dans les réseaux de gaz de Grdf à partir d'intrants végétaux (il n'y a pas du lisier de porc), produits prioritairement à proximité du site.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la filière sèche. Elle concerne les cannes de maïs, des pailles de céréales et des cultures intermédiaires valorisées qui captent l'azote de l'air permettant d'enrichir les sols et sont un apport pour le méthaniseur.

Le digestat est un engrais apparenté à un compost normé qui est épandu sur les terres.

Il peut être utilisé en agriculture biologique.

A terme, le gaz produit de cette installation équivaut à la consommation de l'ensemble de la Commune, industrie comprise. Cela assure une autonomie et signifie qu'à partir de nos terres, on produit suffisamment de gaz pour nous chauffer et pour le process industriel.



Le secteur sélectionné est idéalement situé. Il est distant des premières habitations d'Ungersheim de 627 mètres et 740 mètres de Feldkirch. Les accès au site sont facilités par la diversité des axes routiers (échangeur de la D430) limitant le passage direct dans la commune.

Le choix technologique de l'unité d'Ungersheim s'inscrit dans la voie sèche continue avec la production d'un compost normé.

Les digestats sous forme solide issus du méthaniseur de l'unité permettent l'accroissement du taux d'humus dans les sols et ainsi se substituent ou limitent les apports d'engrais chimiques.

Les surfaces mises à disposition pour l'épandage sont de 550 hectares détenues ou exploitées par les actionnaires actuels. Ces dernières seront élargies aux contrats d'apports conclus avec les agriculteurs locaux.

Le Projet s'inscrit dans une démarche élargie d'améliorations sociétales et environnementales :

- Modification des pratiques de mise en culture des parcelles agricoles (réduction des adventices, améliorations de la structure et biologie des sols, augmentation du taux d'humus)
- Stockage de carbone par les systèmes racinaires et aériens des CIVES
- Baisse des besoins en engrais chimiques et plus grande indépendance des exploitations agricoles,
- Revenus complémentaires pour le monde agricole (périmètre de 20 km autour du site) et débouchés de proximité pour les agro-industriels
- Inscrire la commune d'Ungersheim dans une totale autosuffisance énergétique, la production de gaz correspond à la consommation de la population et de la zone industrielle et artisanale.
- Création de 1,5 emplois équivalent temps plein.

La démarche s'inscrit dans un cercle vertueux, puisque 85% des apports seront rendus à la terre sous forme de compost solide après avoir produit du gaz naturel.

La circulation générée par l'approvisionnement représente en moyenne deux poids lourds par jour sur 250 jours dans l'année dont plus de la moitié viendra par l'échangeur à proximité.

Une entrevue a été organisée en Mairie en présence de l'association Alsace Nature afin de présenter le projet et de répondre au recours gracieux déposé suite à l'obtention du permis de construire autorisé par le Préfet.

Le groupe demande, en association avec le Collectif Stop Méthanisation et le concours d'Alsace Nature. (un ultime courrier a été envoyé ce jour pour respecter un certain nombre de règles) :

- La confirmation que les intrants correspondent à ces normes

par la présentation factuelle des matières principales prévues pour alimenter le méthaniseur

- La production d'un Plan d'épandage ainsi que la présentation des fournisseurs principaux de l'application de ce périmètre de 20 km
- Les accords de principe devront être conclus avec des agriculteurs, éleveurs d'Ungersheim, dans le délai d'un mois
- D'accorder un soin particulier à l'intégration paysagère de l'unité de méthanisation située quasiment sur le chemin d'entrée du village, en présentant un plan amélioré par rapport à celui du permis de construire.

Groupe Kenji SAKAI

4. Club arboricole

Au mois de novembre 2021, 100 arbres fruitiers (pommiers, cerisiers) ont été plantés aux Jardins du Trèfle Rouge.



Un accord a été signé avec la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin qui suit ce verger et peut assurer une formation de moniteur arboricole sur la période des 4 ans à venir.

Il serait donc intéressant de créer un club, une association d'arboriculteurs à Ungersheim afin de suivre ce projet ainsi que les arbres fruitiers plantés depuis 2013 le long de l'allée centrale, les arbres du lieu-dit «Seffler», derrière le Centre Sportif et au Jardin du Coquelicot.

Les débouchés possibles : la ligne de pressage à la ferme des Jardins du Trèfle Rouge, la conserverie, la vente directe. Les personnes intéressées sont les suivantes :

- Sébastien Bruntz
- Sylvain Muller
- Delphine Schultz
- Kenji Sakai
- François Keller
- Emmanuel Ferrari
- Roland Guth
- Myriam Lantz
- Jean-Pierre Pawelec
- Martine Crette

L'idée est avancée d'intégrer des enfants par l'intermédiaire de l'école.

Réaliser une cartographie précise des arbres fruitiers et fruits rouges existants sur le village.

Groupe François KELLER

5. Solidarité Ukraine

Le questionnement se porte sur l'intégration de ces populations ayant vécu la guerre et ses traumatismes, la barrière de la langue. Une collecte a déjà été réalisée et véhiculée en Ukraine. La M2A recense les personnes intéressées pour héberger des familles Ukrainiennes.

6. Chats errants

La question des chats errants met en évidence des pratiques d'empoisonnement délibéré ou par l'utilisation de produits toxiques pour le traitement des

cultures. Le sujet est développé par l'Association KOCHISE, page 16 de ce magazine.

Groupe Virginie FELLMANN

7. Skatepark, aires de jeux

L'emplacement actuel du skatepark sur le parking du Dojo/MJC n'est pas adapté, les enfants ne sont pas en sécurité. Aucune proposition n'est apportée quant à un nouvel emplacement.

L'aire de jeux située à l'arrière de la piscine devrait être ouverte à l'ensemble des habitants, elle est adaptée aux tout-petits de maternelle. Le périscolaire et l'école l'utilisent très occasionnellement.

L'aire de jeux située à côté de la MJC mériterait une réfection et une mise aux normes si nécessaire. Se pose également la question de la sécurité des enfants.

Il est proposé la mise en place de barrières ou de bordures qui permettraient non seulement de canaliser les enfants par rapport au parking mais aussi d'inciter les plus grands à ne pas «squatter» les lieux.

Les modules existants ne sont pas adaptés aux plus petits, il s'agirait de rajouter des éléments.

L'idée est lancée d'organiser un chantier participatif pour l'entretien du matériel (nettoyage, peinture...).

La réflexion a déjà été lancée. Le périscolaire a tendance à évoluer dans l'enceinte de la cuisine qui est clôturée. Se pose le problème de la présence du jardin privatif qui est régulièrement foulé.

Un espace vert est existant à l'entrée du nouveau lotissement qui pourrait accueillir un lieu pour les plus petits. La demande consiste à réfléchir à une meilleure répartition par âge et de repenser l'ensemble.

Un groupe de travail sera constitué.

Groupe Jean-Pierre PAWELEC

8. Devenir de la Maison de la Nature et des Cultures et l'éolienne

Le groupe constate que l'éolienne est souvent à l'arrêt

Le coût de l'éolienne est d'environ 130000€, financée à 80% par l'Etat dans le cadre du programme de Territoire à Energie Positive et Croissance Verte. Elle a été mise en place en 2019.

L'installation a rencontré de nombreux problèmes techniques, accentués par le rallongement des délais de livraison des pièces défectueuses durant la période de crise sanitaire.

La large participation de l'Etat de 80% permettra cet investissement en vue d'une expérimentation de ce type d'éolienne domestique de 20 kW et de 35 m de hauteur et d'évaluer sa pérennisation.

La prestation du suivi est gratuite, l'installateur est de bonne foi et a à cœur de la faire fonctionner.

Le devenir de la Maison des Natures et des Cultures :

Afin de faire vivre les lieux, diverses possibilités sont avancées : Tenue de réunions de la Mairie ou d'associations de la commune (à l'occasion d'assemblées générales par exemple), du conseil participatif, des locations dans le cadre de fêtes privées, un logement de fonction ou encore de location de salles.

Initialement, les maraichers devaient occuper les lieux mais très vite le constat a été fait que leur activité n'était pas en adéquation avec la prestation constructive des lieux (plancher en bois...). Il y a également des bureaux prévus à l'étage.

Depuis, de nombreux chantiers citoyens se sont déroulés sur place, des groupes de visiteurs ont été accueillis pour des réunions d'informations, des débats et des conférences. Il manque encore le four à pain. La conserverie et la micro-brasserie sont en activité.

Un sentier pédagogique d'initiation à la transition écologique est prévu à travers le site, le promontoire et l'ancien carreau minier.

9. Autres remarques

- Entretien des espaces verts de la Commune et gestion différenciée :

Au cours de l'année 2020, la Commune a dû faire face à diverses lacunes telles que engins de tonte défectueux, du personnel manquant, des périodes pluvieuses provoquant un démarrage tardif de la tonte.

Le département ne procède plus à la tonte sur le bas-côté des routes afin de préserver la biodiversité.

- Les ilots mis en place lors de la réfection des routes départementales sont des expérimentations avec une surélévation en macadam.

La procédure engagée pour l'interdiction du transit des PL à partir de 19 tonnes est en bonne voie et notre demande devrait être acceptée. Le mieux serait d'interdire l'ensemble des PL sauf livraison.

- Une demande concernant la destination de la WACHT. Il est répondu que les travaux de restauration sont terminés, le bâtiment développe environ 45 m² sur chaque niveau (il en existe trois). La société d'histoire devrait s'installer ou au moins réaliser des expositions.

- Installation d'un médecin
Des nombreuses recherches ont été réalisées tant au niveau local, national qu'international. Elles ont pour l'instant été malheureusement infructueuses. Des rencontres ont eu lieu avec des médecins et les services de l'ARS, qui n'ont pas abouti.

Les recherches se poursuivent.

Pour participer activement à la vie du village, inscrivez-vous en mairie dans un des conseils participatifs.

Les travaux du conseil municipal

Extraits succincts des comptes-rendus du conseil municipal. L'intégralité peut être sollicitée format papier en mairie ou consultée sur le site : www.mairie-ungersheim.fr

Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite au décès de M. Aimé MOYSES et nouvelles délégations

M. Lionel FEDERLEN est élu en qualité de 2^e adjoint au Maire.

Les délégations des adjoints sont les suivantes :

- 1^{er} adjointe, **Marie-Estelle WINNLEN**, a la charge de l'économie locale, l'industrie, l'artisanat et les affaires scolaires.
- 2^e adjoint, **Lionel FEDERLEN**, a la charge du tourisme, de la démocratie participative, de la circulation routière et de la présence digitale.
- 3^e adjoint, **Catherine MULLER**, a la charge de l'entretien et des aménagements urbains, de la voirie, des réseaux, des bâtiments publics et du service technique.
- 4^e adjoint, **Philippe LAVE**, a la charge de l'action jeunesse, sports, culture et loisirs, de la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- 5^e adjoint, **Laurence BIRGLEN**, a la charge de l'action sociale (CCAS), de nos Aînés, du logement et du handicap.

Désignation d'un Conseiller Municipal Délégué. Le conseil accepte la proposition du Maire et nomme **M. Marc GRISS** conseiller délégué chargé du dynamisme du village et de la qualité du service public. Il suivra particulièrement l'épicerie et le projet devant encore mûrir sur le nouveau bâtiment communal entre la mairie et l'épicerie.

Lancement des marchés de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le Centre sportif et pour la construction d'un bâtiment agricole.

Demandes de subventions



- Afférente à l'espace muséal via l'appel à projet «Soutien aux services de base en milieu rural» du Plan de relance de l'Union Européenne et ses fonds FEADER.
- Sollicitation du Fond de Climat Nouvelle Donne Environnementale plan climat, 25 000 € pour l'installation photovoltaïque en autoconsommation sur le centre sportif, 86 672 € sont acquis via les dotations de soutien de l'état, reste pour la commune un investissement de 105 007 €.



Par ailleurs, nous adoptons une convention constitutive d'un groupement de commande. Avec le Syndicat de Commune de l'Île Napoléon (SCIN) et d'autres villes de la M2A, nous mutualisons la mise en œuvre et la maintenance d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

- Entretien courant : Changement d'armoire du poste de relevage village, création d'un trop-plein impasse des bouleaux, pose d'un caniveau et d'un puits perdu rue St Michel; budget eau et assainissement : 8 460 €, 3 300 €, 5 831 €. Vidéoprojecteur mairie : 999 €. Matériel informatique École : 5 000 €. Pose d'un vérin de désenfumage Centre sportif : 1 605 €. Réfection des douches du local Haltérophilie : 3 285 €.

Décisions fiscales communales

- Le conseil décide d'instituer sur la commune, la taxe d'aménagement au taux de 2,5 % (2% depuis 2011), et exonère totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.
- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière à 50% de la base imposable pour les immeubles à usage d'habitation, qu'ils soient neufs, en addition ou conversion de bâtiments ruraux et, s'ils ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État.

Recrutements pour accroissement temporaire d'activités

- 1) Relevant d'une mission de création d'un centre de recherches et de formation. Devant justifier de compétences dans la Transition Écologique et la Résilience des Territoires, l'agent contractuel sera engagé au niveau d'ingénieur à temps non complet pour 3 mois reconductible à compter du 1^{er} juin 2021. Un rendu sera fait au Conseil en fin de mission.
- 2) Relevant d'une mission de structuration de la filière de la graine à l'assiette. L'agent contractuel est engagé pour 3 mois reconductible (dans la limite de 18 mois consécutifs) à compter du 7 juillet 2021. Le départ des «Jardins d'Icare» nous permet de récupérer 8 hectares de terres agricoles. Il s'agit de gérer ces surfaces et de développer de nouvelles filières agricoles, de préférence complémentaires et cohérentes, pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la commune. Dans cette organisation, nous incluons les réflexions et prospections pour le fonctionnement de l'épicerie.
- 3) Pour le service technique, et l'exploitation maraîchère.
 - Sur les 8 ha des Jardins du Trèfle Rouge, nous aurons un verger de 60 ares financé par le GERPLAN (Département et M2A) avec une participation citoyenne pour les plantations.
 - Les Jardins de Gaïa, producteur régional de thés et tisanes bio équitables, souhaitent trouver des fleurs locales. Les plantations pourraient couvrir 1 ha.
 - La filière départementale de l'orge se réorganise en vue de la création d'une malterie, nous travaillons avec les céréaliers en semences anciennes qui cherchent à implanter un lieu de stockage, nettoyage, brossage et une meunerie pour faire de la farine...
 - La culture du chanvre
 - La culture de légumineuses
 - Le maraîchage

Il convient de recruter deux agents contractuels relevant d'une mission de Chef de cultures affecté au maraîchage et à l'arboriculture ainsi qu'à la confection de plants de légumes et de fleurs et d'aide maraîchage.

- 4) Pour l'école maternelle.

Il s'agit de répondre à l'accroissement des effectifs, pour une mission d'accompagnement des enfants tout au long de la journée dans leurs activités et des travaux d'entretien, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Divers

- Le site d'exploitation délaissé par l'entreprise COVED sera mis en vente. Le conseil donne un accord de principe pour son acquisition. Il permettrait un regroupement centralisé des ateliers municipaux et de l'annexe située dans la zone artisanale y compris toutes les nécessités au bien-être de nos chevaux.
- Personnel communal. Le centre de gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement CNP Assurance / Sofaxis qui regroupe 353 collectivités et 5 516 agents. Le 28 juin 2021 l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention pour cause d'une très forte augmentation de l'absentéisme suite à la pandémie Covid 19. Des négociations ont abouti sur une augmentation tarifaire de 10% sur les garanties incapacité, invalidité et perte retraite, les autres garanties restent stables. Le conseil prend acte des nouveaux taux de cotisation et autorise le Maire à signer l'avenant.
- Personnel du service technique. Suite au départ à la retraite de deux agents nous créons un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Séance du mardi 1^{er} février 2022

Convention Commune d'Ungersheim/Association La Potassine



Le Conseil Municipal avait décidé le 25 mai 2021 d'accorder la gratuité découlant de deux mauvaises saisons dues essentiellement à la crise sanitaire, en sachant que l'association s'inscrit dans le registre de l'autonomie alimentaire, plus précisément la filière locale de la graine à l'assiette, dans le volet spécifique de l'économie sociale et solidaire.



Des recherches ont été engagées afin de savoir ce qui se faisait par ailleurs, en matière de mise à disposition de locaux communaux à des associations ou entreprises ayant une activité économique. Le loyer varie de 87 €/an pour une épicerie Solidaire à Mulhouse et peut aller jusqu'à 3 960 €/an pour une boulangerie à Orschwihr, après une gratuité les 10 premières années.

Également, une délibération du conseil d'agglomération de M2A du 27 septembre 2021 acte une exonération exceptionnelle de la redevance au bénéfice du Parc des Expositions de Mulhouse. Une autre délibération de Kingsheim accorde une exonération exceptionnelle de loyer pour 2020 aux SHEDS, restauration et épicerie.

M. FEDERLEN propose à l'assemblée la reconduction de la convention en modifiant l'article 8 portant sur le montant du loyer soit un montant de 600 euros (50 €/mois), en conformité avec les textes.

Association «Les Jardins d'ICARE»



L'association Icare se retire de l'exploitation des Jardins du Trèfle Rouge.

Il est proposé le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 38 500 € TTC.

Pour la valorisation du patrimoine communal par :

- La transformation d'une terre agricole en terre maraîchère. Elle se caractérise par au moins le doublement de sa valeur
- L'existence de deux puits d'irrigation de 15 m de profondeur
- La présence d'un réseau d'irrigation enterré sur les 8 ha
- Un équipement complet de mise sous pression du réseau avec 2 pompes immergées de 14 m³/h et 30 m³/h
- L'électrification du site
- Une serre multi-chapelle de 960 m² équipée de son système d'arrosage
- La clôture avec deux portails et des portillons

L'évaluation du matériel a été réalisée sur présentation de factures et l'indemnité représente environ 50 % du coût neuf, complétée d'une plus-value sur la terre agricole qui devient une terre maraîchère.



Corps communal de sapeurs-pompiers volontaires

En date du 24 novembre 2021, nous avons été destinataire de la lettre de démission du Chef de corps du Centre de Première Intervention d'Ungersheim et c'est avec grand regret, que nous en avons pris acte.

En effet, Claude BAUVOIS a passé 31 années au service des habitants de notre commune, en démarrant en tant que Jeune Sapeur-pompier à l'âge de 12 ans, pour terminer Chef de corps sur une période de 11 années au grade d'Adjudant-chef.

L'intérim est assuré par son adjoint, l'Adjudant-chef Jean-Christophe AMBIEHL qui sera amené à le remplacer. M. Grégory DELCURIE sera nommé adjoint au Chef de Corps.

Une cérémonie officielle de passation de pouvoir sera organisée le 8 octobre 2022 sur la place du village.

Séance du mardi 12 avril 2022

Les comptes administratifs de l'exercice 2021 et précédents affichent un excédent de 1 044 964,17 € reporté sur l'exercice 2022.

Comptabilité «Eau & assainissement»

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 indique un excédent de fonctionnement de 238 810,58 € reporté sur 2022.

Impôts locaux

Le Conseil Municipal applique une politique de stabilité fiscale depuis 2004 et n'augmente plus les taux des impôts communaux depuis 2004 soit 18 années.

Tarif de l'Eau

Lors des exercices 2013 et 2014, le Conseil Municipal avait décidé de baisser le prix de l'Eau de 1,20 € à 1,10 €/m³ soit - 8,33 %. Depuis, le tarif a été maintenu.

Au vu des résultats du budget Eau et Assainissement, il est proposé au conseil municipal de maintenir le prix de l'eau en 2022, malgré une augmentation de 10 % du prix de l'énergie.

Renouvellement de l'aide aux particuliers pour l'équipement en solaire thermique et photovoltaïque

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le soutien aux particuliers en leur attribuant une subvention forfaitaire de 400 € pour l'exercice 2022, pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques.

Demande de subvention

Dans un objectif de recentrage et de maîtrise de la totalité de la filière du fleurissement de la commune, le Conseil municipal a décidé de créer et développer les chaînons manquants de cette activité.

Pour ce faire, il convient de se réapproprier la conservation et la multiplication des semences, la confection et la mise en mottes des plants.

Un secteur complémentaire d'élaboration de plants de légumes BIO est associé au projet.

Ce nouveau chantier suppose l'acquisition d'un certain nombre d'outils et de bâtiments. Nous programmons la construction d'un bâtiment polyvalent accueillant un compartiment dédié à l'atelier de confection des plants, isolé et chauffé de quelques 200 m².

Il convient de disposer d'un espace équivalent pour le stockage des balles de terreau et du matériel outillage. Il s'avère nécessaire également de prévoir une surface disponible pour le rangement des outils, des véhicules, la chaufferie bois et son silo de stockage des plaquettes forestières.

La surface totale du bâtiment équivaut à environ 600 m².

Les plants pour qu'ils puissent grandir et se multiplier ont besoin d'un espace complémentaire, abrité, lumineux, chauffé ponctuellement en cas de températures négatives.

Aussi en contiguïté au bâtiment polyvalent, l'implantation d'une serre double paroi gonflable assurera la maturation des plants avant leur sortie dans les pots de fleurs ou en pleine terre.

Ces installations, non seulement permettront de répondre aux besoins de la commune de la graine aux espaces et bâtiments fleuris et de la graine aux champs, mais aussi entraîneront des économies substantielles dans la durée sur le fonctionnement, tout en assurant une belle plus-value sociale.

L'agriculture biologique n'utilisant pas d'engrais azotés ni de pesticides chimiques en grande culture, sa contribution aux émissions de GES est quasiment trois fois plus faibles en bio qu'en agriculture conventionnelle intensive.

Agriculture conventionnelle intensive	1 140 kg équivalent CO2/ha
Ag. Conv. Avec faibles intrants et engrais verts	630 kg équivalent CO2/ha
Ag. Bio avec légumineuses et engrais verts	430 kg équivalent CO2/ha

Montant total prévisionnel : 334 373,26 €

Bâtiment polyvalent agricole et serre horticole

Plan de financement prévisionnel :

Ressources	Montant prévisionnel de l'aide Montant H.T. €	%
Participation DETR	133 759.30 €	40.00 %
Grand Est	33 437.33 €	10.00 %
Gerplan	12 000.00 €	3.59 %
Participation M2A Plan Climat	45 000.00 €	13.46 %
Autofinancement H.T. Commune d'Ungersheim	110 176.63 €	32.95 %
TOTAL	334 373.26 €	

Aide à la création ou à l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public

Fourniture et installation d'une solution de protection des bâtiments communaux implantés au Kohlacker, comprenant alarme et vidéosurveillance pour un coût prévisionnel de 27 722 € HT subventionné à 50 % par la Région Grand Est.

Séance du mercredi 18 mai 2022

Le conseil municipal répond favorablement à la proposition du Conseil Participatif pour installer la priorité à droite sur l'ensemble de la commune.

Il donne à l'unanimité un avis favorable à la proposition de prise d'un arrêté permanent portant sur une interdiction de circulation pour les poids lourds de plus de 19 tonnes à toute heure et sur l'ensemble de la commune sauf desserte locale (livraisons);

Extinction partielle de l'éclairage public

Le conseil participatif a exprimé des arguments POUR l'extinction partielle de l'éclairage public, de minuit à 5h00 :

- Réduction de la pollution lumineuse des habitants ayant devant leurs fenêtres un lampadaire.
- Protection de la faune et de la flore perturbées par l'éclairage artificiel, sauvegarde de la biodiversité.
- Economie complémentaire sur les 50 % déjà réalisée par la diminution de la puissance de minuit à cinq heures et l'extinction sur les parkings de bâtiments communaux et pistes cyclables, ainsi que l'éclairage des bâtiments publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de l'extinction partielle de l'éclairage public.

Aire de jeux

Mme Catherine MULLER expose le constat et avis du conseil participatif :

L'aire de jeux située à côté de la MJC mériterait une réfection et une mise aux normes. Se pose également la question de la sécurité des enfants.

Il est proposé la mise en place de barrières ou de bordures qui permettraient non seulement de canaliser les enfants par rapport au parking mais aussi d'inciter les plus grands à ne pas «squatter» les lieux.

Les modules existants ne sont pas adaptés aux plus petits, il s'agirait de rajouter des éléments.

L'idée est lancée d'organiser un chantier participatif pour l'entretien du matériel (nettoyage, peinture...).

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'un groupe de travail avec Stéphanie HAUG, Emilie WEINZAEPFLEN, Florine BAROWSKY, Catherine MULLER et Marc GRISS.

Informations

Association «Les Heibich», participation aux charges du Centre Sportif et Culturel

L'association les Heibich participe aux charges du Centre Sportif et Culturel par l'intermédiaire des différentes manifestations organisées et remettra à ce titre un chèque de l'ordre de 30 000 €.

Projet d'espace Muséal

Avec l'architecte désigné pour la transformation de l'ancienne chapelle de la cité, il a été constaté que l'ancien édifice ne supporterait pas une transformation et doit être démolé. L'idée est d'installer un espace muséal dédié à l'histoire sociale du Bassin Potassique.

Le volume serait le même que l'édifice existant.

Le projet initial était de 350 000 € et subventionnable par les fonds FEADER.

L'Amicale des Mineurs compte environ une cinquantaine de membres et assurera l'animation du site.

M. Lionel FEDERLEN informe que la candidature de M2A pour être labélisée Terre de Jeux dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, a été officiellement acceptée par le Comité National Olympique. On peut d'ores et déjà féliciter les associations qui ont entrepris des activités sportives.

Service technique

Le Service technique s'applique à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

Il contribue à rendre notre environnement plus beau, plus propre, plus pratique.

Il a la charge du bon fonctionnement du domaine public. Il est composé d'une dizaine d'agents qui organisent, animent et interviennent dans cinq grands domaines :

LA VOIRIE :

- Etat routier,
- Nettoyage des fossés et accotements,
- Désencombrement des voiries,
- Entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales,
- Assainissement,
- Décorations de Noël...

LES ESPACES VERTS :

- Taillage,
- Élagage,
- Fleurissement, Arrosage,
- Tonte,
- Désherbage...

LES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX :

- Chauffage,
- Électricité,
- Plomberie,
- Peinture.

DIVERS :

- Transport hippomobile,

LES MANIFESTATIONS / AIDE AUX ASSOCIATIONS :

- Apports logistiques et techniques...

Nos agents sont polyvalents, ils peuvent intervenir dans presque tous les domaines, y compris depuis plus récemment, dans le secteur maraîcher, ce qui est une force.

Ils sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels.

Numéro d'astreinte : 07 72 51 80 56.

MATÉRIEL :

Pour mener à bien sa mission, le service technique dispose de véhicules et matériels indispensables :

- Une flotte de 4 véhicules utilitaires électriques, une camionnette plateau au gaz, un Unimog



- Trois Tracteurs, dont deux nouveaux un 20CV et un 50CV,
- Débroussailleuses, Tailles haies,
- Tronçonneuses,
- Tondeuses et autoportées...
- Une remorque hippomobile transformable en citerne pour l'arrosage
- Matériel dont ils assurent l'entretien et les petites réparations

transmettra l'information au service technique ou à l'élu concerné dans les plus brefs délais.

Tél. 03 89 48 11 28.

E-mail : secretariat@mairie-ungersheim.fr

Exemple de travaux, parmi tant d'autres....

Réhabilitation de la roue (poulie Koepe du chevalement minier d'Ungersheim) et du wagonnet à l'entrée d'Ungersheim «Cité du moulin».



La priorité à droite à Ungersheim, pourquoi c'est une bonne idée !



Quand vous allez lire cet article, réagissez en habitant de notre village et non pas en tant qu'automobiliste !

Même si les chiffres démontrent une baisse de la circulation des camions, le transit routier reste (trop) dense. Les axes autoroutiers nous entourant font que nous sommes traversés par de nombreux véhicules, qui ont pour seul but de rejoindre le plus rapidement et le plus facilement leur destination qui est rarement située dans notre commune.

À cela se rajoute, le mélange des moyens de locomotion : camion, tracteur, vélo, trottinette, piéton...

Heureusement, peu d'accidents et notamment graves sont à constater. Les actions déjà entreprises, vitesse limitée à 40 km/h, feu tricolore, chicane, plateau surélevé ont sans doute porté leurs fruits.

Toutefois, cette circulation engendre de nombreuses nuisances, le danger par les vitesses excessives, le bruit, la pollution de l'air.

Force est de constater, qu'il n'y a pas qu'une solution à mettre en œuvre, il faut combiner les actions.

La priorité à droite, pourquoi et quels résultats escomptés ?

Celle-ci redonne la priorité aux locaux, elle facilite le glissement dans la circulation

Elle diminue la vitesse, donc le bruit et la pollution

La mise en place est peu coûteuse : moins d'arguments supplémentaires à envisager comme des coussins berlinois, des dos-d'âne, des chicanes...

Elle atténue le sentiment de toute-puissance de l'automobiliste, elle fait accroître sa vigilance.

Les communes qui ont instauré la priorité à droite soulignent :

- À la fois l'apaisement des vitesses, la baisse très nette obtenue du nombre d'accidents, de leur gravité

- Constatent une meilleure responsabilisation générale des automobilistes dans leur conduite.

- Il semble aussi, que dans un carrefour à priorité à droite, l'automobiliste en situation d'utilisation de sa priorité ait, lui aussi en général, un comportement prudent faisant plus attention aux autres usagers dont les plus vulnérables (cyclistes, piétons...).

Le conseil participatif s'est réuni à ce sujet, et est favorable à son instauration.

Elle devra être étudiée précisément pour l'appliquer avec pertinence et bien sûr avec pédagogie en mettant en place, entre autres, une signalisation efficace.

Jeux paralympiques de Tokyo 2021

L'équipe de France de Handbike, dirigée par l'Ungersheimois Patrick Moyses ramène 5 médailles des Jeux Paralympiques, une performance inédite.

Il raconte :

«Nous ce qu'on aime, c'est gagner !»

L'objectif premier consistait quelques années auparavant à créer une belle équipe, dynamique certes, mais qui se construit et se soude autour des valeurs de la camaraderie, de la solidarité et de la loyauté, en un seul mot le cœur du projet s'articule autour de l'amitié !

Lorsque j'ai été appelé par Thierry Wessland, sommité nationale et figure bien connue dans le milieu pour monter cette équipe, il souhaitait présenter un groupe qui gagne des médailles.

L'équipe de paracyclisme a été recrutée dans un échantillon d'authentiques champions(nes), dont 9 athlètes garçons et 3 athlètes filles. Au total, le groupe de



performances ainsi créé, se compose de trois disciplines dans la catégorie «debout» : le vélo solo, le Handbike et le tandem pour les mal-voyants avec pilote valide. A savoir que les places sont limitées, donc chères et une des grandes qualités de ces athlètes réside dans leur savoir être «fairplay», gentleman. Ainsi, pour laisser la place aux mal-voyants, l'équipe de Handbike s'est séparée d'un des leurs.

Très vite un lien solide se tissa, l'alchimie se produisit au sein de cette bande qui se transforma en famille unie où chacun et chacune se préoccupait de l'autre.

Le repérage préalable

Le dévolu a été jeté sur la ville de Matsumoto pour lieu de résidence à proximité du site olympique.

Ce choix déterminé par la présence d'un vélodrome d'accès handicapés confortables et omniprésents, permet aussi de s'imprégner du site et de la culture japonaise, de s'acclimater par rapport aux logements et équipements sportifs. Ce repérage s'organisa dès 2019 et plus tard, 15 jours

avant les jeux, l'ensemble du groupe prit possession des locaux afin d'éviter le stress et la précipitation des préparatifs hâtifs confronté à l'imminence du départ des épreuves.

L'accueil de la ville fut fantastique, les japonais développèrent un sens de l'hospitalité sympathique et dévoué. Rien n'est jamais laissé au hasard, tout était millimétré, assorti d'une ambiance chaleureuse et d'une disponibilité sans égal.

J'insiste particulièrement sur cet encadrement des japonais à la fois stressé et émotionné pour que nos athlètes ne manquent de rien, assurant un accompagnement systématique lors de chaque déplacement.

Toutes les conditions étaient réunies, une atmosphère et un contexte hyper favorable pour gagner des médailles.

Le relais, course mythique du Handbike

Florian Jouanny a été couronné d'or au terme de la course en ligne H1-2 et du bronze sur le contre la monte H2.





Loïc Vergnaud a décroché l'argent du contre la montre H5 et de la course en ligne H5.

Les deux, accompagnés de Riadh Tarsim, ont remporté l'argent sur le relais mixte par équipe H1-5. Justement, lors de ce relais, il pleuvait des cordes sans discontinuer. Pour cette course, trois compétiteurs se relaient sur un circuit de 9 tours, de 2,5 kms chacun. Lors du deuxième relais, Florian fut entraîné dans une chute spectaculaire, décrocha complètement de la course. Les organisateurs le relevèrent pour le remettre en course, il repartit avec 2 minutes de retard sur le dernier. Il restera 7 tours à accomplir, mètre après mètre. Chacun à tour de rôle grignota les minutes pour aller décrocher au bout d'un incommensurable effort, la médaille d'argent. Quel exploit mémorable qui marquera les annales de notre sport.

De toute ma carrière, ce fut la plus belle des aventures !

En 2018, la France se retrouvait 25^e nation des jeux paralympiques. En 2021, elle gravit les échelons de façon fulgurante pour aboutir à la 3^e place. Le Paracyclisme, route et piste, truste 17 médailles dont 5 pour le Handbike. Cela représente 1/3 des médailles françaises.

Depuis 2004, année de l'introduction du Handbike, la France a remporté 3 médailles en tout et pour tout. En 2021, ce furent 17 d'un seul coup !

Notre fil conducteur, notre leitmotiv reposent sur trois critères : Etre des copains. Accepter comme on est, comme ça vient, malgré la crise et se faire plaisir.

Garder un mental d'enfer dans une ambiance de franche camaraderie sont les clés de la réussite.



Etant moi-même handicapé et détenteur de nombreux titres nationaux et internationaux, le contact avec les athlètes que j'entraîne est facilité et engage du respect. Nous nous parlons à partir d'un socle du vécu et de compétences communes.

Ils m'écoutent et me comprennent contrairement au discours d'un coach valide, déjà placé de ce fait sur un piédestal, souvent sans passé sportif d'élite, il demeure dans l'injonction.

Du haut de mes 60 ans

Servi et desservi par mon handicap, j'aurais naturellement préféré l'usage de mes jambes, néanmoins, mon parcours de sportif de haut niveau puis de sélectionneur et coach de l'équipe du Danemark, puis de France, me remplit de satisfaction et de fierté. Ceci, d'autant plus que mes performances ont été reconnues et gratifiées par 4 Président de la République, Mitterrand, Chirac, Sarkozy à deux reprises et Macron.

En quittant Matsumoto, en sortant de nos chambres à 7h du matin pour nous rendre à l'aéroport, à notre grande surprise, une délégation japonaise nous attendait pour nous dire au revoir, assortie d'une fresque réalisée par des lycéennes lors d'un concours de calligraphie... Quelle magnifique reconnaissance !

Ainsi, nous incombe la responsabilité d'accueillir les différentes délégations mondiales, lors des Jeux de Paris en 2024, avec le

même luxe d'humanité et des conditions matérielles irréprochables. D'ores et déjà, référent pour ma commune et pour la M2A, mon rôle consistera à accueillir et promouvoir des équipes internationales dans le cadre du programme «Terre de jeux».

Mon vœu le plus cher, récolter une pléiade de médailles avec mon équipe aux Jeux Paralympiques de Paris en 2024.

Réception pour un champion

Pour marquer le parcours de cet homme hors du commun, la municipalité organisa une réception en son honneur. Une belle fête en présence de sa foule d'admirateurs qui l'accompagne depuis les premiers jours, venue lui témoigner de sa gratitude et de sa reconnaissance.

Depuis leur retour du Japon, nos compétiteurs ont décroché de nombreux titres dont celui de champions d'Europe avec 2 médailles d'or. Actuellement, ils oeuvrent au Canada pour les championnats du monde, et devinez quoi? ils ont décroché l'or en course par relais.

Bravo Patrick !



La vie associative

Association KOCHISE

Que faire si vous rencontrez un chat errant et/ou un chat agressif sur la commune d'Ungersheim ?

Les chats errants ou libres ne doivent pas être considérés comme «nuisibles». Ils ont un rôle à jouer sur la régulation des rongeurs (souris, rats, autres). Ils s'approprient un territoire et se gèrent en toute autonomie, sans créer de problème. La population des chats errants et/ou libres est stabilisée, car même stérilisés et/ou castrés, ils continuent à protéger leur territoire, en empêchant d'autres arrivants de s'installer. Toutefois, afin de réguler ces populations, il est impératif de les stériliser et/ou castrer. C'est vital pour éviter la consanguinité, ainsi que la propagation de maladies (FIV, leucose féline), non transmissibles à l'homme, mais aux chats domestiques, par la bagarre ou le rapport sexuel. Bien évidemment, le nourrissage de ces animaux n'est pas interdit. Afin de reconnaître les chats libres qui ont déjà été pris en charge par la SPA, ils ont un tatouage dans l'oreille : C pour castré (mâle), S pour stérilisée (femelle). La loi du 6/01/1999 leur a donné un statut, celui de chats LIBRES! N'oubliez pas qu'un chat libre, n'est pas là par hasard. C'est une victime de la négligence humaine! Il vaut mieux avoir des chats stérilisés et/ou castrés, que des chatons tous les ans, malades, affamés, et condamnés à mourir.

Comment procéder ?

Dans un premier temps, vous devez appeler la Mairie d'Ungersheim au 03 89 48 11 28. La mairie contactera la SPA de Mulhouse et fera intervenir la brigade verte, afin de placer des trappes sur les lieux où vous avez aperçu un groupe

de chats errants. Au préalable, la brigade verte contactera la personne ayant effectué cette démarche, afin de lui expliquer la procédure. Lorsque les chats sont capturés, ceux-ci seront emmenés à la SPA de Mulhouse, qui vérifiera s'ils sont pucés. Si c'est le cas, leur propriétaire sera averti et pourra venir le (ou les) chercher. Si ce n'est pas le cas, les chats seront placés en fourrière pendant 8 jours. S'ils ne sont pas réclamés, la SPA les stérilisera ou castrera, pour les relâcher à l'endroit où ils ont été attrapés, afin qu'ils retrouvent leurs repères. Ils deviendront ainsi des chats libres.

L'Association KOCHISE qui a son siège à Ungersheim n'a pas vocation à intervenir dans ce type d'opération. Nous pouvons néanmoins accueillir, dans la limite de nos disponibilités, des chats et/ou chatons, destinés à l'adoption en famille. La vocation première de notre association est d'œuvrer pour le bien-être de l'animal et de son propriétaire. Nous intervenons sur demande des propriétaires, afin de trouver ensemble des solutions lorsqu'un problème comportemental et/ou familial déstabilise l'harmonie



entre eux et leur animal. Nous sommes énormément sollicités, et nous souhaitons nous concentrer exclusivement sur notre mission.

Bien évidemment, notre association a besoin de tous les amis des animaux, afin de continuer de «Sur-vivre»! Nos rentrées d'argent sont quasi inexistantes depuis la pandémie, mais les animaux que nous avons sur notre site (chats, chiens, lapins, cochons d'Inde, chevaux, etc ...) ont toujours

besoin de soins et de nourriture. Si vous voulez nous aider, vous pouvez bien évidemment faire un don et/ou devenir membre de notre association, moyennant une cotisation de 30€. N'hésitez pas à nous contacter sur le site Facebook de l'association KOCHISE. Nous comptons sur votre générosité à tous, amis des animaux, qui souhaitez nous aider.

*Valérie MAURER,
Présidente de l'association KOCHISE*



La vie associative

Amicale du 3^e âge

L'association des SENIORS d'UNGERSHEIM, recrute...

Nous lançons un appel à toutes les personnes retraitées à nous rejoindre les mardis après-midi, à partir de 14h30, à la M.J.C. Espace Le Trèfle, pour partager des moments de convivialité et de bien-être autour de jeux de société tels que belote, tarot, rami etc... ainsi que ponctuellement des sorties au restaurant.



*Si vous êtes intéressés à nous rejoindre, merci d'appeler le Président :
Gérard Fritsch
au 03 89 48 20 24*

Union nationale des combattants



Vous avez effectué votre service militaire, vous avez pris part à des opérations extérieures, vous êtes engagés au service de l'état : policiers, gendarmes, pompiers, douaniers..., vous êtes une personne qui partage nos valeurs : action sociale, défense des droits, civisme, mémoire, vous êtes veuf ou veuve d'ancien Combattant, vous voulez vous investir dans une association qui entretient la mémoire combattante et

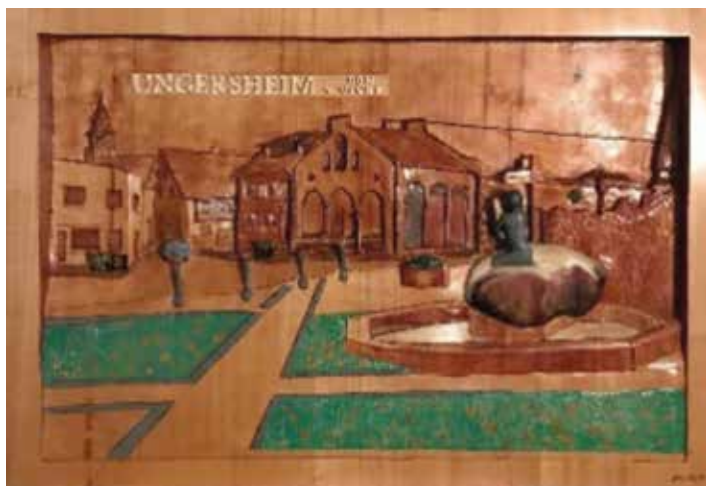
qui participe à l'organisation de différentes manifestations locales et plus particulièrement à la Fête du Cochon, venez nous rejoindre.

*Vous pouvez contacter le président de l'association
Sylvain MULLER
au 07 55 62 69 63
ou par mail
sylvain.muller68190@gmail.com*



La vie associative

ART & PASSION; 10^e édition 16 et 17 octobre 2021 au centre sportif



L'exposition Art & Passion accueille chaque année environ 80 exposants, qui partagent leurs passions, non seulement dans la présentation mais aussi et surtout dans la fabrication de l'objet d'art.

Jean-Pierre VARGAS, créateur et animateur dès 2011 de cette exposition a décidé de passer le flambeau. «Il est temps pour moi de m'occuper de ma personne et d'être auprès de mes proches» répète-t-il à l'envi.

Il se consacre depuis 10 années à l'organisation de la manifestation et son engouement pour le partage de sa passion a «contaminé» son entourage, prêt à relever le défi de la poursuite de cette noble aventure.

Ainsi, Marc DELIGA, artiste sculpteur prend la suite tout en pouvant continuer à s'appuyer sur l'expérience de Jean-Pierre.

Au regard de l'aura et des retombées sur la commune, en réponse à l'investissement et à l'abnégation déployée en la matière et pour récompenser l'homme loyal et intègre, la commune décida de nommer Jean-Pierre VARGAS, citoyen d'honneur de la commune d'Ungersheim.

Rendez-vous pour la prochaine édition les 22 et 23 octobre 2022, au Centre Sportif et Culturel.

Vieilles mécaniques

Au même moment est exposées une dizaine de voitures de collection et d'anciens deux-roues allant du vélo à la moto en passant par la mobylette, des amoureux des vieilles mécaniques se sont affairés autour de tracteurs et autres engins à moteurs fumants et pétaradants.



Marie-Claire, citoyenne d'honneur de la commune d'Ungersheim !



Née le 25 juillet 1955, elle aurait fêté ses 67 ans cet été. Malheureusement, elle nous a quittés, il y a près d'une année et demi, le 18 novembre 2020. C'est donc à titre posthume que le conseil municipal sur proposition du maire, la nomme citoyenne d'honneur de la commune. Elle rejoint ainsi le Panthéon des 4 citoyens d'honneur déjà honorés par la commune et particulièrement dans le domaine sportif, Patrick Moyses.

Une vie bien remplie, après une enfance studieuse, elle qui puise ses racines maternelles dans une des familles les plus anciennes d'Ungersheim, elle démarre une carrière d'enseignante en devenant professeur d'EPS. Presque en même temps, le judo devient son sport favori pour se transformer en une véritable passion, un sacerdoce.

Elle convole en justes noces avec un autre judoka, Jean-Luc Bartsch en 1982. Ils auraient

dû fêter leurs 40 années de mariage cette année, comme les 40 années de judo à Ungersheim.

Marie-Claire a monté un club dans des conditions extrêmement difficiles dans l'ancien bâtiment derrière la mairie, qui servait également de cuisine pour la fête du cochon. Elle s'est consacrée corps et âmes à ce club, à son évolution mettant aussi au service de la jeunesse, ses talents pédagogiques.

En même temps, comme la plupart des femmes, elle se dévoua à sa vie de famille qui s'agrandit au fil des années par la naissance de Yann, Gaëlle et Loïck.

Viendra la période de la montée en puissance de la MJC dans laquelle Marie-Claire s'investit considérablement,

généreusement. Le judo sous sa direction et son enseignement évolua tour à tour au sous-sol de l'école élémentaire, puis à l'Espace Le Trèfle et à chaque fois se présentèrent des contraintes de disponibilité et de promiscuité. Raison pour laquelle la commune donna son aval à la proposition de la MJC de construire un bâtiment dédié aux arts martiaux : un dojo inauguré en 1998.

Afin de concrétiser et de récompenser Marie-Claire Bartsch pour ses 38 années d'engagement pour le développement du judo, pour l'enseignement des valeurs de respect et de camaraderie, son investissement sans faille pour le monde associatif, nous lui dédions ce dojo, sous l'appellation «Espace Marie-Claire Bartsch»



Les pesticides près de chez nous : quelle toxicité ?

Comment décrypter la toxicité d'un pesticide ?

Les pesticides sont homologués, c'est-à-dire autorisés, dans le but de tuer des organismes vivants dits « nuisibles » pour les cultures. Mais sont-ils sûrs pour les organismes non ciblés ? Et quels risques pour la santé humaine ? Qu'est-ce qu'on en sait ? Et qu'est-ce qu'on nous en dit ?

Les utilisateurs des pesticides sont informés des dangers par l'étiquetages des produits commercialisés.

Il faut différencier entre substances actives et produits commerciaux. Les produits contiennent souvent deux et parfois trois substances actives, ce qui sert à prévenir les résistances que les végétaux, les champignons et les ravageurs tendent à développer contre ces molécules. Il s'y rajoute des solvants

et adjuvants qui augmentent l'effet toxique; c'est très inquiétant.

Les substances actives sont approuvées au niveau européen. Elles sont évaluées selon des règles juridiques qui d'un point de vue scientifique sont obsolètes. Des codes signifiant un danger leur sont attribués, accompagnés de « phrases de danger » qui nomment le danger explicitement. On y trouve en particulier les effets aigus sur la santé, les effets à long terme et sur l'environnement. La base de données européenne s'appelle EU Pesticides Database. L'ECHA (Agence Européenne des Produits Chimiques) publie aussi des évaluations des dangers.

Les produits commerciaux obtiennent leur AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) au niveau national, selon les règles européennes. En

France, c'est principalement l'ANSES qui détermine les AMM avec les codes et phrases de dangers devant figurer sur les étiquettes.

Comment démontrer un effet à long terme ?

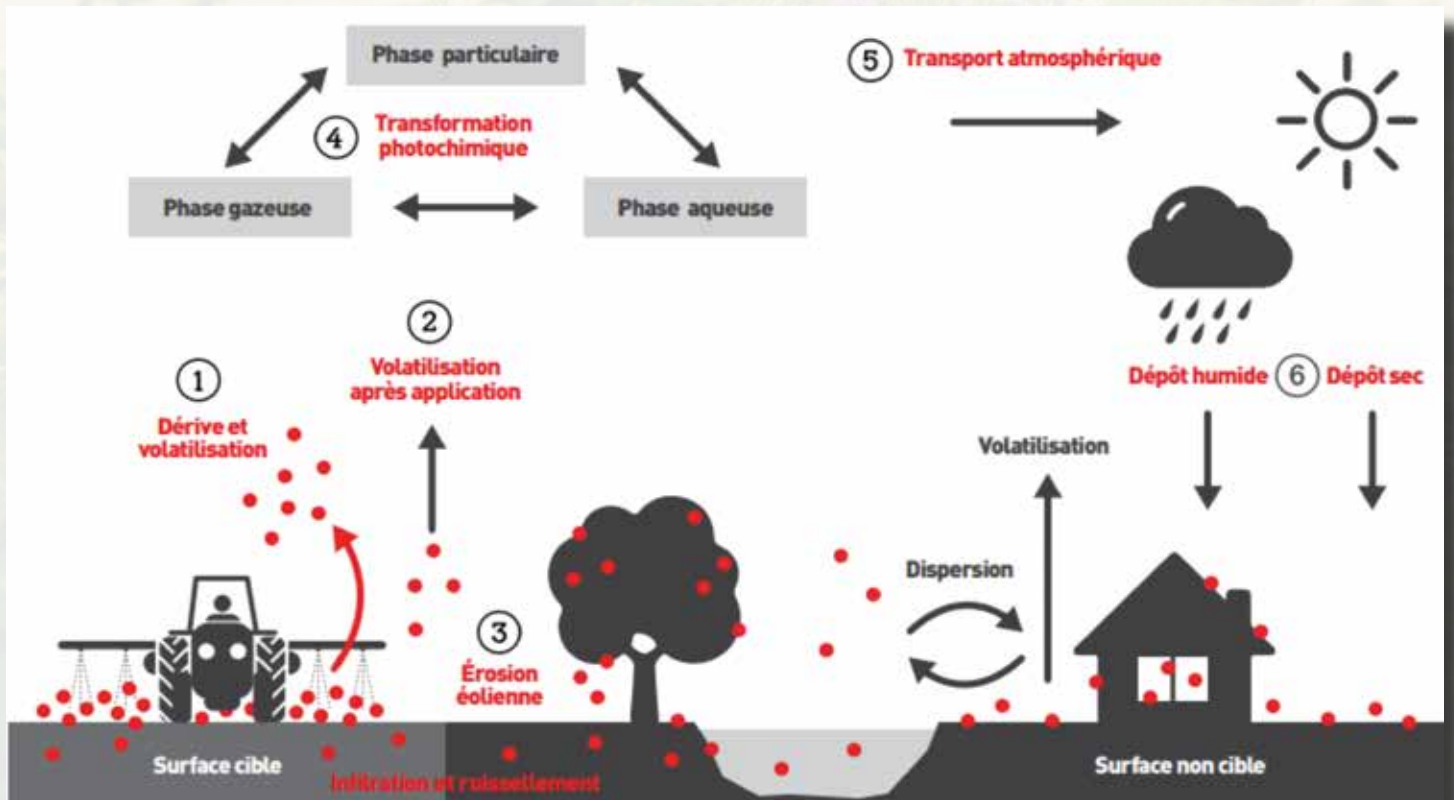
Alors que les effets aigus des pesticides sont immédiatement ressentis par la victime, les effets dus à une exposition chronique peuvent apparaître tardivement et être difficiles à mettre en évidence.

Il est extrêmement délicat d'apporter la preuve épidémiologique d'une relation de cause à effet entre une substance particulière et une maladie qui apparaît des années voire des décennies plus tard, alors que les personnes ont été, durant leur vie, exposées à de très nombreux produits. Avec la cohorte AGRICAN la preuve d'une relation entre certains pesticides et certains

cancers dans la population agricole a cependant été apportée une fois de plus. Aussi, diverses études montrent que la proximité du lieu de vie avec des zones agricoles traitées augmente le risque de certaines maladies : Parkinson, méningiome, trouble du spectre autistique... (INSERM, AMLP).

Il est aussi possible, par des techniques de biologie moléculaire, d'apporter la preuve mécanistique du mode d'action des pesticides sur les cellules vivantes. Quant à l'expérimentation animale, hélas démonstrative, nous dénonçons sa cruauté.

L'affirmation des risques pour la santé repose sur des faisceaux de preuves. Le principe de précaution est pleinement justifié dès qu'il existe une suspicion fondée et avant que des affections graves ne surviennent en grand nombre.



D'après Joanna Socorro, Thèse 2015, page 44

Sources : <https://alsacenature.org/wp-content/uploads/2021/06/AN-Brochure-enquete-pesticides-FINAL-WEB.pdf>



Certains effets chroniques sur la santé ne figurent jamais ou que très rarement sur l'étiquette.

Ainsi, les perturbateurs endocriniens (PE) ne sont jamais signalés. Ils peuvent impacter les organes sexuels et la reproduction, la thyroïde et le développement du cerveau, le métabolisme. Leur prise en compte au niveau de l'autorisation des pesticides est toujours en chantier. La liste établie par l'ANSES (Avis d'avril 2020, annexe IV) comporte 126 substances préoccupantes, dont 121 perturbateurs endocriniens.

Les effets toxiques sur le système nerveux ou sur le foie ne figurent que très exceptionnellement et de manière peu explicite. La mention d'un danger en cas d'allaitement maternel est rarissime (un seul exemple rajouté récemment par l'ANSES).

Les fongicides SDHI ne sont pas non plus signalés. Ils ont comme mécanisme d'action l'inhibition d'une enzyme la succinate déshydrogénase (SDHI). C'est une enzyme clé de la respiration des cellules (dans les mitochondries, usines à énergie), y compris chez l'homme. Certaines maladies sont liées à la perturbation de ce mécanisme, c'est pourquoi des chercheurs spécialisés ont alerté sur les dangers des fongicides.

Quelques raisons de plus de s'inquiéter pour la santé

Effets à faible dose

La toxicologie classique proclamait qu'en-dessous des seuils d'exposition qu'elle définit il n'y aurait pas d'effets néfastes. Pourtant on sait depuis longtemps que des doses très faibles peuvent produire des effets cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) et/ou des effets endocriniens.

Effets cocktail

Chacun est exposé à un très grand nombre de substances chimiques. Leurs interactions peuvent avoir des effets amplifiés et inattendus, très peu étudiés. Les adjuvants, peu étudiés aussi, peuvent démultiplier les effets d'une substance sur la santé.

Fenêtre d'exposition

La sensibilité aux substances peut varier en fonction des périodes de la vie. Au cours du développement du fœtus et de l'embryon, les moments cruciaux du développement des organes sont aussi ceux où l'impact d'une substance est susceptible de faire le plus de dégâts. De même pour la petite enfance et la puberté.

Vulnérabilité individuelle d'origine génétique

Nous portons des gènes différents, ce qui nous donne des fragilités et des résistances différentes. Selon le cas, certaines maladies se déclenchent plus facilement (p. ex maladie de Parkinson, diabète, cancers...)

Tous vulnérables

L'article L.253-7-1 du code rural est supposé protéger les lieux accueillant les personnes vulnérables (écoles, crèches, hôpitaux, centres de soins, maisons de retraite etc...). Il subordonne l'usage des pesticides près de ces lieux à la mise en place de mesures de protection, dites «adaptées» (en réalité totalement insuffisantes) telles que des haies, des équipements améliorés pour le traitement ou des dates et horaires de traitement permettant d'éviter la présence de personnes vulnérables lors du traitement.

Vouloir restreindre la protection des personnes aux écoles et aux hôpitaux est une ineptie. Surtout, chaque femme susceptible d'être enceinte et chaque enfant sont vulnérables. Des personnes vulnérables en raison de leur patrimoine génétique ou de leurs antécédents peuvent être présentes partout.

Comment se dispersent les pesticides dans l'air ?

Au moment de l'épandage des pesticides, il se produit une certaine dérive au-delà de la zone traitée. La dérive dépend de la technique de pulvérisation, de la formulation, de la taille et du poids des gouttelettes et du vent. Au-delà d'une vitesse de vent de 19 km/h (niveau 3 sur l'échelle de Beaufort), l'épandage est interdit.

Ensuite, peut se produire, en fonction des substances et des produits formulés et des conditions météorologiques, une volatilisation secondaire qui fait que les substances séjournent dans l'air. Suite à la dérive ou volatilisation certains pesticides sont transportés dans l'air à de longues distances. Loin ou pas loin, tôt ou tard, ils retombent sur terre -que ce soit dans le jardin du voisin ou au-dessus des pôles terrestres.

Les connaissances sur les concentrations et redépositions à différentes distances sont fragmentaires. Il existe en Alsace deux stations de mesure des pesticides dans l'air, à Colmar et à Kientzheim. Celle de Colmar se trouve à 1,5 kms des sources agricoles. Les concentrations qui y sont mesurées reflètent le rythme saisonnier des pulvérisations. Cela montre bien que même à distance, la population est exposée donc les riverains le sont d'autant plus.



Concours Capitale Française de la Biodiversité 2021

Ungersheim, couronnée meilleure petite ville de la Biodiversité !

Ce prix est le fruit d'une parfaite collaboration entre la commune et l'Ecomusée, particulièrement avec François Kiesler et le groupe des naturalistes.

Inscrite dans la démarche des «villes et villages en transition», la commune d'Ungersheim accueille depuis les années 80 l'écomusée d'Alsace. Créé sur une friche industrielle de mines de potasse, l'écomusée d'Alsace est devenu, au fil des années et grâce au travail d'aménagement et de génie écologique de Marc GRODWOHL et de nombreux bénévoles, un site riche d'une grande biodiversité par la variété de ses habitats : le village, les champs, les forêts, les zones humides, les friches... avec l'eau au centre de ce système. Au point que le patrimoine naturel est désormais l'une de ses quatre collections, aux côtés du patrimoine bâti, mobilier et des savoir-faire. Le travail d'inventaire naturaliste y est remarquable et continu, il nourrit travaux et projets, et fait de l'écomusée un important centre d'éducation à la nature.

Située dans la plaine céréalière d'Alsace et dans un couloir majeur de migration des oiseaux, la commune expérimente d'autres systèmes agricoles, moins hydrovores et énergivores, et plus résilients avec une régie municipale agricole, principalement du maraîchage bio et un essai en permaculture, l'ensemble fournissant la restauration scolaire et une filière d'ateliers de transformation en circuit court

(légumerie-conserverie, pressoir à fruits, à huile, champignonnière, micro-malterie, micro-brasserie...). Ce développement d'une agriculture locale, bio, durable et beaucoup moins irriguée se veut un exemple et une inspiration pour les agriculteurs. Il contribue à préserver la ressource en eau et à restaurer un écosystème rural plus accueillant pour la faune sauvage.

6 actions programmées pour améliorer la biodiversité en protégeant nos éco-systèmes :

1. Un INVENTAIRE de l'état paysager et naturel des différents chemins d'eau du ban (rivière, ruisseaux, anciens fossés d'irrigation) assortis de leur cortège végétal (ripisylve)
2. Réaliser une EXPERTISE hydrologique de ces différents chemins d'eau
3. Créer un GROUPE d'accompagnement du projet «Chemins d'eau», en synergie entre les acteurs de la commune, habitants, service technique et agricole, élus, les naturalistes locaux et autres gestionnaires des paysages



4. EMULATION personnalisée vers tous les habitants de la commune (médiations et actions collectives). Participation aux journées de la Biodiversité de l'Ecomusée. Inviter les scolaires aux classes de découverte de l'Ecomusée.
5. Etude et réalisation de TRAVAUX d'amélioration des habitats naturels
6. Approche agro-écologique de «l'eau des champs», reformulation opérationnelle du système agricole et agronomique.

la pollution des eaux par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau, notamment des captages d'eau potable et de certains cours d'eau

Une partie de ces pesticides retrouvés dans les eaux superficielles et souterraines provient du désherbage des «zones non agricoles» (parcs, jardins, voiries...) en raison de leur application sur de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert rapide des molécules vers la ressource en eau.

DISTINCTION : 3 libellules et bonus



Des diagnostics sur la qualité des eaux régulièrement établis, notamment par la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, mettent en évidence que

Quant à la biodiversité, les principales causes de dégradation sont la banalisation et la fragmentation des habitats, les invasions biologiques, la surexploitation des espèces, la pollution et le réchauffement climatique. Or, le rôle de cette biodiversité, symbole du fonctionnement des milieux qui les hébergent, est central en matière de services rendus, notamment sous forme d'infrastructures naturelles qui servent durablement l'intérêt général et qui constituent des solutions «fondées sur la nature» face au changement climatique.





Face à ce constat, et afin d'atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau et ceux de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, à l'échelle des espaces verts publics, différentes mesures sont mises en œuvre à Ungersheim :

- Non utilisation de produits phytosanitaires et développement de techniques alternatives;
- Suppression des surfaces désherbées par voie chimique;
- Formation et accompagnement du personnel;
- Conception nouvelle de l'espace urbain pour réduire les besoins de désherbage;
- Aménagement et restructuration des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité;
- Sensibilisation à ces thématiques de la population et des autres gestionnaires d'espace présents sur le territoire de la commune.

Cet ensemble de mesures, composantes d'un programme d'actions, implique nécessairement la mise en place d'un plan global d'entretien différencié des espaces, à l'échelle de la commune, adapté aux moyens de celle-ci et aux objectifs de protection des eaux et de développement de la biodiversité.

Les objectifs décrits dans le plan d'entretien et de gestion des espaces collectifs, respectueux de la qualité des eaux et favorisant la biodiversité, peuvent être déclinés en 4 étapes/niveaux.

Pour chacun de ces niveaux, une distinction «Commune nature» a été attribuée à la Commune d'Ungersheim, comme en 2014 par la distinction «3 Libellules», plus une quatrième cette année sous forme de bonus.

L'école maternelle bilingue honorée et lauréate de :

«L'école dans la nature, la nature dans l'école !»

Cette année, les élèves des deux classes de PS/MS/GS bilingues de Mmes Drancourt et Rusch ont mené un projet PEJ (Protéger l'Environnement J'adhère). Ce projet ayant pour but de réhabiliter le gîte à insectes qui se trouvait dans la cour de l'école maternelle et de créer un potager.

Pour aider les élèves à devenir de vrais petits naturalistes, différentes actions ont été menées tout au long de l'année scolaire. Un animateur du Vivarium du Moulin est intervenu pour 12 heures d'animation autour des insectes à l'école. Les élèves ont fait «école dehors» tous les mardis après-midi. Des ateliers cuisine avec les parents ont été organisés tous les mois. Les enfants ont participé

à l'opération «Nettoyons la nature», à la semaine du goût, durant laquelle la maman d'Elise, élèveuse dans le village a pu venir présenter son métier.

L'association «Amis de la Nature» du papy de Timothée a offert des sachets de graines à chaque enfant. Ces graines ont été semées devant la piscine afin d'attirer les insectes. Les enfants ont pu aller visiter la serre des Jardins du Trèfle Rouge pour récupérer des plants pour le potager de l'école.

Le vendredi 10 juin 2022, les élèves ont invité les parents à l'inauguration de leur potager. L'occasion de montrer le travail réalisé tout au long de l'année scolaire et de présenter des chants et des danses mais surtout de se retrouver pour un moment festif. Les élèves se sont également rendus au Vivarium du Moulin le lundi 13 juin. Pour le mois de juillet, l'école passera le flambeau aux animatrices du périscolaire de l'Espace Le Trèfle qui viendront prendre soin du potager.



Calendrier collecte des déchets

(vous trouverez également ces informations sur le site de la commune) : <https://www.mairie-ungersheim.fr/calendriers-collecte-des-d%C3%A9chets-2022/>

Collecte en porte à porte des déchets ménagers

Calendrier 2022 UNGERSHEIM

Ordures ménagères  Ramassage : 1 fois par semaine Jeudi après-midi <small>Par mesure d'hygiène, merci de placer les ordures ménagères dans un sac fermé avant de les déposer dans le bac.</small>	Déchets végétaux <small>(maison individuelle avec jardin)</small>  Ramassage : 1 fois par semaine Jeudi matin <small>(Uniquement du 14 avril au 10 novembre 2022)</small>	Déchets recyclables <ul style="list-style-type: none"> • Tous les papiers, emballages et briques en carton • Tous les emballages en plastique • Tous les emballages en métal <small>Consignes de tri détaillées au verso</small>  Ramassage : 1 fois tous les 15 jours <small>(Semaine paire)</small> Mercredi après-midi <small>Les sacs de collecte sélective sont disponibles en mairie uniquement pour les habitations non dotées en bac jaune.</small>
---	--	--

* Certaines adresses ont des fréquences de collecte différentes, selon des règles définies par le service de ramassage.

Les collectes sont maintenues tous les jours fériés.

La collecte peut-être décalée de quelques heures dans la journée en cas de périodes de canicules, de fortes chaleurs ou de contraintes liées à la viabilité hivernale.

 <ul style="list-style-type: none"> • Boîtes et emballages • Papiers, journaux, magazines • Briques alimentaires Tous les papiers, cartons
 <ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles • Flacons et bidons • Sacs, sachets, films plastique • Pots, boîtes et barquettes Tous les emballages en plastique
 <ul style="list-style-type: none"> • Boîtes de conserve • Canettes • Barquettes aluminium • Aérosols vides • Bidons de sirop Tous les emballages en métal
 <ul style="list-style-type: none"> • Restes de repas • Absorbants • Couches-culottes • Déchets en plastique qui ne sont pas des emballages • Lingettes • Mouchoirs Ordures ménagères

Marché du terroir

Après les aléas de la période Covid, les rendez-vous «Marché du Terroir», moments festifs et conviviaux, ont repris depuis le mois de juin sur le Dorfplatz (place du village). Les exposants seront aux rendez-vous pour vous proposer leurs produits aux dates suivantes :

- Vendredi 16 septembre 2022 (de 17h à 20h)
- Vendredi 21 octobre 2022 (de 17h à 20h)



Une simple action, de grands avantages, pour le respect de chacun !

Ramasser une crotte de chien prend quelques secondes à chaque balade, cela permet d'offrir un espace propre à l'ensemble du village. Que ce soit dans les rues ou les espaces verts, nous avons mis à votre disposition des distributeurs que vous trouverez dans différents lieux (derrière la mairie, au niveau du trottoir du centre sportif, au niveau de la piste cyclable près de l'école maternelle et de la piste cyclable à l'intersection de la rue de la 1^{re} Armée à la cité).

Des corbeilles ont été installées afin de maintenir au mieux la propreté des espaces publics.

Ce n'est pas le chien qui est responsable de ses crottes laissées sur le trottoir !



L'entretien des trottoirs

L'entretien est assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, pour écarter toute responsabilité qui pourrait lui être imputée en cas d'accident.

La commune organise le désherbage des caniveaux, en complément de ses actions, le désherbage des trottoirs, au pied des murs, aux droits des façades et en limite de propriété incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique.

Les déchets ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

**MERCI POUR LES AGENTS
DU SERVICE TECHNIQUE!**



Collecte pour la lutte contre le cancer



Depuis plusieurs années, l'association des maires du Haut-Rhin soutient la lutte contre le cancer. Les habitants d'environ 150 communes contribuent généreusement à la quête annuelle sous l'égide de la Ligue. Ces dons sont devenus la ressource principale du Comité et sont incontournables à la réalisation des missions sociales au plus proche des Haut-Rhinois : soutien à la recherche en Alsace, aide aux personnes malades, à leurs proches, aux hôpitaux et à la prévention.

La pandémie a eu un impact important sur la quête qui a dû être annulée en 2020 et aménagée en 2021. De nombreuses communes n'ont pas pu la mettre en œuvre ou la reprendre, ce qui a eu un impact direct sur les ressources et la réalisation des missions.

Le Président de la Ligue contre le Cancer, Dr Bruno Audhuy et le Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, M. Fabian Jordan lancent un appel aux communes pour l'organisation des quêtes et aux populations pour leur réserver un bon accueil.

**Les habitants souhaitant s'investir pour la
quête contre le cancer au niveau du village
sont priées de s'inscrire à la mairie.**

**Renseignements à :
<https://www.liguecancer-cd68.fr>**

APPEL AUX DONNS



Tonte différenciée

Dans la même démarche que l'année précédente, le centre des pelouses ne sera pas mis en fauche dans l'intention de voir apparaître des fleurs sauvages s'épanouir dans les prochains mois et années. Ces fleurs permettent d'accueillir des animaux favorables à nos jardins, potagers et vergers tels que les abeilles et papillons pour la pollinisation ou des auxiliaires de cultures qui permettent de lutter contre des attaques de pucerons et autres ravageurs.

Pour parfaire l'entretien de ces espaces enherbés, des tontes plus régulières seront effectuées sur les périphéries. Ce type de gestion favorise le cycle végétal et sa perpétuation, mais aussi une faune qui souhaite survivre aux lames des tondeuses et permettent le maintien d'un garde-manger pour nos oiseaux.

L'habitude de tondre à ras, encore pratiquée par certaines collectivités va impliquer des problématiques à la fois par rapport aux déchets de tonte produits mais aussi pour la pérennité du gazon. Une tonte trop rase (moins de 5 cm) va fragiliser le gazon, le rendant plus sensible aux maladies, à la concurrence des adventices ou encore aux stress abiotiques (sécheresse notamment). Il est préconisé de tondre à minimum 5 voire 8 cm afin d'obtenir un gazon en meilleure santé mais aussi de limiter la quantité de résidus générés par la tonte.

La taille des végétaux est également génératrice de volumes importants. Souvent taillés pour des raisons esthétiques, les arbres et arbustes se retrouvent fragilisés et vont avoir tendance à produire plus de biomasse en réponse au stress induit par la taille. Dès la plantation, il est intéressant de privilégier des essences adaptées au lieu de plantations qui permettent de réduire, voire de supprimer le travail de taille.



Le NOEL des SENIORS



Pour la deuxième année consécutive, en raison du regain de la crise sanitaire du COVID, la Fête de Noël des Aînés de la commune a été annulée.

Noël est pour beaucoup d'entre nous une fête importante de retrouvailles, de partage, de joie et un moment convivial et chaleureux.

Les élus ont joué le Père Noël en distribuant un colis composé de légumes de notre jardin municipal «Le Coquelicot» et également 1 soupe, 1 bière de la Potassine ainsi qu'une enveloppe contenant 20 radis, notre monnaie locale, à 335 personnes de plus de 67 ans.

Ce colis très apprécié donna l'occasion de discuter et de créer du lien lors de notre passage.



Le mot du maire



La commune d'Ungersheim depuis près d'un siècle se distingue par son tissu associatif, pas plus important qu'ailleurs, en matière de nombre et de pluralité mais doté d'un dynamisme remarquable et performant, créateur de lien social.

Plus de 50 années de Fête du Cochon, 9 associations qui préparent, organisent durant toute une année, pour rassembler 400 bénévoles autour d'une fête du village qui attire plus de 10 000 personnes. Une MJC qui déploie une soixantaine d'activités, emploie une vingtaine de salariés et totalise 2200 adhérents. Ajoutons une pléiade d'autres associations toutes aussi engagées les unes que les autres qui créent une plus-value sociale et du lien. Sur la base de ces valeurs de camaraderie, l'aspect culturel, artistique, sportif, moteur des associations, a évolué vers une prise de conscience citoyenne et participative.

Ainsi, ce même noyau associatif dense et actif, s'investit avec d'autres habitants dans les conseils participatifs et les chantiers citoyens. Ils représentent la fierté d'un village dans l'objectif de construire ensemble le bien-être général.

La rentrée scolaire et professionnelle s'annonce compliquée en matière de pouvoir d'achat, de qualité de vie, de réformes fortement attendues pour l'éducation nationale et de la lutte contre le réchauffement climatique. A notre niveau et selon nos moyens et compétences, nous faisons notre part dans tous ces domaines.

Nous nous évertuons de rendre nos différents investissements productifs, évitant depuis 18 années l'augmentation des impôts communaux.

Absorbé par la conquête de l'autonomie énergétique, nous élaborons simultanément une filière agro-alimentaire locale et naturelle tout en appliquant les principes d'une démocratie en construction permanente ouverte à la contribution de chaque citoyen. A ce sujet, je vous encourage ardemment à vous inscrire dans nos différents conseils participatifs.

Votre maire, JCM

Chantiers participatifs en images



